



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
FASSETT**

**2019-04-26**

À une séance extraordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 26 avril 2019, à 18 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron Claude Joubert  
François Clermont

Messieurs les conseillers Sylvain Bourque et Jean-Yves Pagé sont absents.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Trépanier.

Chantal Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Transfert à un fonds réservé – surplus libre au 31 décembre 2018 ;
- 5- Délégation de pouvoir au maire et à la directrice générale – signature de documents ;
- 6- Levée de l'assemblée.

**1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte pour Monsieur le maire Éric Trépanier à 18 h 05.

**2- APPEL DES CONSEILLER ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Gabriel Rousseau, Claude Joubert, François Clermont, ainsi que madame Josiane Charron sont présents. Messieurs les conseillers Sylvain Bourque et Jean-Yves Pagé sont absents.

**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-04-092**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU :**

que l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4- TRANSFERT À UN FONDS RÉSERVÉ – SURPLUS LIBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**2019-04-093**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité fait l'objet d'un litige légal;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité aimerait prévoir une somme afin de pourvoir au règlement du présent litige;

**CONSIDÉRANT** que cette somme serait prise à partir du surplus libre au 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que le règlement pourrait être de nature confidentielle;



**EN CONSÉQUENCE;**

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RESOLU**

Que ce conseil demande à ce que la somme qui pourrait être consenti audit litige soit transférée à un fonds réservé à cet effet, et que cette dernière soit prise à même le surplus libre au 31 décembre 2018 le tout tel qu'il serait convenu entre les parties

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – SIGNATURE DE DOCUMENTS.**

**2019-04-094**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité fait l'objet d'un litige légal avec l'employé 01-0046;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire déléguer au maire, monsieur Éric Trépanier ainsi qu'à la directrice générale, madame Chantal Laroche, le pouvoir de signer tous formulaires ou documents se rattachant au règlement du litige ci-haut mentionné;

**CONSIDÉRANT** que des sommes d'argent pourraient également être impliquées dans le règlement dudit litige;

**CONSIDÉRANT** que le règlement pourrait être de nature confidentielle;

**EN CONSÉQUENCE;**

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RESOLU**

QUE ce conseil autorise le maire Éric Trépanier ainsi que le directrice générale, madame Chantal Laroche, à signer tous documents relatifs audit règlement. De plus, le conseil consent au fait que si des sommes d'argent sont impliquées, celles-ci seront prises à même le fonds réservé à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-04-095**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 18 h 16.

**Adoptée.**

.....  
Eric Trépanier  
Maire

.....  
Chantal Laroche  
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière